



Horizon 2025

Quel projet pour le Cœur d'Hérault ?

Répondre aux Défis des 10 prochaines années

Lancé initialement en 2003, le Pays Cœur d'Hérault vient de fêter ses 10 ans d'existence. Le bilan de ces premières années d'action est plutôt positif avec une mobilisation des moyens pour faire émerger les projets et accompagner les acteurs du territoire dans le sens d'un développement durable.

Aujourd'hui, **tous les partenaires du Pays se mobilisent pour réfléchir au devenir du territoire pour les 10 prochaines années.**

Cette réflexion, portée par l'équipe du Pays, élus comme techniciens, ne se résume pas aux futures actions du Pays. Il s'agit en réalité de réfléchir au territoire que nous voulons avoir dans 10 ans, chacun des acteurs et partenaires pouvant, à son niveau et suivant ses responsabilités et compétences, participer à ce projet commun. C'est pourquoi la réflexion est globale et transversale.

Pour expliciter notre projet, nous avons rédigé un texte-programme, «Le Pays rêvé», celui que nous souhaitons vivre demain grâce à nos engagements.

Mais pour le mettre en oeuvre, il nous fallait proposer des priorités d'actions. Ces priorités, nous les avons appelées des «Défis». Chaque défi est repris pour exposer les objectifs que nous nous y fixons. De cette manière, nous pourrions régulièrement évaluer notre action.

Comment le projet de territoire s'élabore ?

Ce qui a été fait...

Le projet de territoire du Pays Cœur d'Hérault est maintenant en chantier depuis plusieurs mois. Après l'heure de l'évaluation et des enjeux (travail réalisé par le Bureau d'études «Elan»), voici venu le temps du projet. Depuis le premier séminaire du 30 janvier 2013 à Gignac, l'équipe du Pays a consulté de nombreux acteurs du territoire sous forme d'entretiens approfondis.

A partir de ces différents travaux, le Pays a synthétisé **les enjeux du territoire**, des enjeux qui découlent directement de cette concertation (voir document «Révision de la Charte - Bilan et enjeux du territoire»).

A partir des enjeux ainsi identifiés, **les élus du Pays**, réunis au sein du Comité Syndical, ont travaillé sur **des «Défis»** qui constitueront le futur projet de territoire pour les 10 prochaines années, à l'horizon 2025.

Un deuxième séminaire réalisé le 10 juillet 2013 au Domaine de la Tour à Nébian a permis d'amender et de compléter ces défis, les entretiens individuels continuant d'alimenter la réflexion.

Forts de tous ces travaux et de ces multiples concertations, **les élus du Pays proposent aujourd'hui une version plus aboutie du projet de territoire : «Un Pays rêvé»,** qui propose une vision politique globale du projet, et **«6 Défis territoriaux»** qui constituent les orientations et priorités pour notre territoire et met en oeuvre le Pays rêvé.

Ce qu'il reste à faire...

Une dernière série de consultations est maintenant en cours. Elle aboutira à l'organisation d'un dernier séminaire de travail : il s'agira de valider le projet global et les Défis. En fin de parcours, les élus valideront l'ensemble du Projet qui constituera la **Charte de développement du Pays Cœur d'Hérault 2014-2025.** Ainsi, dès le début de l'année 2014, nous pourrions travailler au programme d'actions pour mettre en oeuvre notre projet.

Horizon 2025 le Pays rêvé !

Le Pays rêvé ! (ou le Pays «souhaité»...) ...en 2025

Aménagement du territoire et cadre de vie

Le Coeur d'Hérault aura conservé son caractère paysager, sa biodiversité et sa qualité de vie. Le territoire comptera 3 Grands Sites de France. Ces trois Grands Sites seront des références et des locomotives pour le développement, la préservation et la valorisation du patrimoine de ce territoire.

Une réflexion globale sur l'aménagement du territoire aura permis d'établir des documents cadre partagés et acceptés par tous, services d'Etat, collectivités, acteurs privés ou associatifs : Schéma de cohérence territoriale, Plan Climat, Schéma de partage de l'eau, Charte paysagère... le tout dans une logique de développement durable, les Agendas 21 étant devenus une pratique courante. Tout le territoire sera couvert par un document d'urbanisme (SCOT, PLUI ou PLU).

L'eau de ses rivières et ruisseaux sera d'une qualité irréprochable, conforme aux exigences européennes et le partage de l'eau s'appuyant sur un strict respect de la capacité d'accueil aura été mis en place.

L'érosion de la biodiversité aura été freinée grâce aux périmètres de protection du patrimoine naturel et à la prise en compte de celui-ci dans les documents d'urbanisme ou dans les pratiques professionnelles.

Par ailleurs, la politique de l'habitat sera plus harmonieuse et veillera à la mixité des populations, à l'arrêt de l'étalement urbain, à l'émergence de nouvelles formes urbaines respectueuses des habitants, des paysages et du patrimoine architectural et urbain. Le locatif social et non social aura également été développé, les centres urbains et villageois auront été rénovés. Des services liés à l'habitat seront développés.

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

«Territoire en transition», le Coeur d'Hérault aura développé une stratégie à long terme pour se préparer à l'ère post-pétrole, cette démarche ayant eu pour conséquence de favoriser l'émergence d'une économie locale créatrice d'emplois (métiers du bâtiment, de l'agro-alimentaire, écotourisme...).

En terme de mobilité et de déplacement, le territoire aura relevé le défi du «tout voiture» en ayant, grâce à une «Centrale de mobilité», permis d'offrir un large choix pour se déplacer aussi bien à l'intérieur du Coeur d'Hérault que pour se rendre très rapidement vers l'extérieur, les modes de déplacement doux (vélo, piéton) et le covoiturage étant des pratiques très courantes et facilitées. Le territoire sera équipé partout en borne de rechargement pour les véhicules électriques.

L'attractivité des Pôles urbains autour de Lodève, Clermont l'Hérault et Gignac-St André de Sangonis aura été renforcée et une complémentarité en termes d'habitat, de services et d'emplois aura émergé.

Le territoire aura su clarifier les différentes strates de son architecture politique, la population connaîtra parfaitement les compétences des différentes collectivités, de la commune et de l'intercommunalité, au Pays. Chacune gardera sa place mais sera mieux identifiée. Pour une meilleure efficacité, plusieurs services auront été mis en commun à l'échelle Pays. Les habitants seront régulièrement associés aux processus de décision, notamment grâce à un Conseil de Développement actif et représentatif de la société civile.

Lien social et vie culturelle

Le Coeur d'Hérault aura su maintenir son tissu associatif et aura également mis en oeuvre les moyens permettant de conserver les bénévoles (maison des associations, encadrement administratif et financier, mutualisation, écoute des porteurs de projets, ...).

Le Pays aura conservé ses valeurs tout en se tournant résolument vers l'avenir. L'identité et l'image du territoire, identifié comme «culturel» et «de nature» auront été affirmées et réappropriées par tous. Tous les acteurs du territoire véhiculeront cette image d'un territoire ouvert et convivial. Un dispositif de découverte et d'interprétation des sites patrimoniaux aura été mis en place sur le territoire qui, mis en réseau, permettra une découverte des paysages et du patrimoine, les visiteurs pouvant naviguer d'un site à l'autre.

Le territoire aura appris à communiquer ensemble vers l'extérieur et sera devenu une destination culturelle et touristique. Les événements phares du Coeur d'Hérault et notamment les spécificités insufflées par les grands festivals (Les Voix de la Méditerranée, Les nuits couleurs...) ou le musée Fleury seront

de portée nationale et rayonneront en termes de retombées sur l'ensemble du territoire.

Le Pays aura maintenu et développé un haut niveau de pratiques culturelles grâce à un réseau d'acteurs et d'équipements tout en maintenant les ressources sur l'ensemble du territoire. Les programmations seront également mises en réseau.

Enfin, le Pays aura développé une politique d'accueil forte, en maîtrisant l'essor démographique, ce qui aura favorisé l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants. Après leurs études, les jeunes reviendront travailler au Pays. Les liens intergénérationnels seront partout présents et les «seniors» seront l'un des facteurs du dynamisme de ce territoire.

Des liens seront développés avec les territoires limitrophes, notamment avec l'Agglomération montpellieraine, le Département et la Région. Les notions de solidarité, d'éducation et de citoyenneté seront renforcées.

Services à la population

Le Coeur d'Hérault aura développé des services de qualité et de proximité sur l'ensemble du territoire. Notamment, les services de santé de proximité auront été tout particulièrement maintenus. Il ne sera plus nécessaire de se déplacer à Montpellier pour consulter un spécialiste. Les établissements de santé (Hôpitaux de Clermont l'Hérault et de Lodève, cliniques), correctement rénovés, offriront un plateau technique à la pointe des innovations et pourront même servir aux territoires voisins. La permanence des soins sera assurée à Clermont l'Hérault comme à Lodève, les urgences seront couvertes sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen inférieur à 30 minutes.

On assistera à un développement de l'intercommunalité sociale. Un travail spécifique sera mené afin de lutter contre l'isolement des plus fragiles (personnes âgées, public précaire, personnes en situation de handicap...).

Au niveau de la petite enfance, le territoire aura su diversifier les modes d'accueil et surtout, les aura adaptés aux demandes à la fois ponctuelles et permanentes des parents. Les modes d'accueil seront plus souples notamment.

Au niveau des personnes âgées, le territoire aura réussi à les maintenir le plus longtemps possible à leur domicile grâce à

Economie et emploi

En Coeur d'Hérault, le nombre d'exploitations agricoles aura été maintenu et les agriculteurs n'auront plus de problème pour trouver des repreneurs. La surface agricole exploitée aura été préservée. Les filières existantes sur le territoire (viticulture, élevage) auront été conservées grâce notamment au développement de démarches et signes de qualité et une diversification des productions aura permis une autosuffisance alimentaire partielle du territoire.

Les produits du terroir seront mieux identifiés et seront reconnus. Une majorité d'exploitations sera impliquée dans des démarches environnementales et les circuits courts alimentaires et de nouveaux débouchés vers des bassins de populations voisins auront apportés une plus value supplémentaire en termes de revenus agricoles.

Devenue «destination touristique» à part entière grâce à une politique de qualification de l'offre, à l'augmentation du nombre d'hébergements, à la diversification de l'offre touristique et à un travail commun de marketing, le Coeur d'Hérault verra la durée de séjour moyenne augmentée. Notamment, le tourisme de nature, l'oenotourisme et les festivals concourront à cette notoriété.

Les entreprises (artisanat, commerces, ...) auront développées de la valeur ajoutée et seront devenues plus innovantes, ce qui les rendra plus fortes par rapport à l'extérieur.

la professionnalisation des personnels et au développement d'un réseau de service. Des démarches qualité seront mises en oeuvre. Des logements adaptés aux personnes âgées seront également créés dans les îlots locatifs de façon à les maintenir dans leur environnement social.

Au niveau de la formation, le Coeur d'Hérault aura développé la formation tout au long de la vie grâce à la formation initiale, continue et à l'alternance. Notamment, un centre de formation des apprentis aura été créé sur le territoire.

Des formations supérieures initiales ou continues auront donné un début de spécialisation au territoire (vitivini, écotourisme, développement durable, pratiques artistiques,...).

Le territoire aura mis en place un véritable projet pour les jeunes : formation, santé, logement, loisirs, mobilité, emploi... et l'ensemble des services et structures prendra sa part dans ce programme. Notamment, une résidence «jeunes» répartie sur l'ensemble du territoire aura vu le jour.

Le maillage des tissus artisanaux et commerciaux sera conservé sur le territoire.

Grâce à un travail de rapprochement avec plusieurs laboratoires de recherche situés à Montpellier, plusieurs filières innovantes auront émergé sur le territoire. Ces coopérations auront permis l'implantation sur des zones d'activités Haute Qualité Environnementale de nouvelles entreprises créatrices d'emploi.

Coordonnés au sein d'une Agence de développement économique renforcée, tous les acteurs intervenants dans le domaine de l'économie, dans la formation professionnelle, la création et la reprise des entreprises, les chambres consulaires et les services d'Etat travaillent ensemble et poursuivent des objectifs communs, ce qui a permis de faire reculer drastiquement le taux de chômage. Les rémunérations seront plus élevées et les salariés seront mieux qualifiés. Le travail de marketing territorial et l'organisation de l'offre en foncier et en immobilier d'entreprises, réalisés à l'échelle du territoire aura permis au Coeur d'Hérault de devenir une destination économique.

Un travail spécifique auprès des publics jeunes aura permis une meilleure qualification, mobilité et une adéquation de leurs compétences avec le marché de l'emploi.

Horizon 2025 les Défis territoriaux

6 Défis pour le Coeur d'Hérault

Pour mettre en oeuvre «le Pays rêvé», le projet de territoire s'articule autour de «**Défis territoriaux**», proposés par les élus et amendés lors de temps forts, les séminaires de travail, et de rencontres avec les partenaires. Ces Défis portent sur des choix stratégiques pour le territoire. **Ils sont peu nombreux, au nombre de 6**, pour gagner en efficacité et issus des enjeux principaux, dans une démarche de développement durable. De plus, parce que la gouvernance est transversale à tous les Défis, les principes de positionnement et de participation par rapport au projet sont ajoutés à chaque Défi territorial, dans des encadrés.

Chaque Défi sera décliné sous forme d'objectifs précis afin de donner à tous une feuille de route et des priorités pour nos actions.

Nos défis territoriaux :

Défi n°1 Une terre d'accueil et de rencontre

Mots clés : Tourisme et environnement / Tourisme et culture / Tourisme de nature / Grands Sites / Marketing touristique / Patrimoine culturel / Diffusion de l'offre culturelle

Défi n°2 Les jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel à développer

Mots clés : Jeunes / Santé / Logement / Cohésion sociale / Mobilité / Formation / Emploi / Culture

Défi n°3 L'économie et l'emploi

Mots clés : Emploi / Formation / Développement économique / Destination économique / Marketing territorial / Mobilité / TIC / Observatoire économique

Défi n°4 L'agriculture

Mots clés : Emploi / Circuits courts alimentaires / Viticulture / Foncier / Oenotourisme / Diversification des filières

Défi n°5 L'exigence environnementale (eau / paysage / biodiversité / énergie)

Mots clés : Ressource en eau / Développement durable / Environnement / Paysages / Ruralité / Energie / Espace / Patrimoine

Défi n°6 L'urbanisme, le logement et la mobilité

Mots clés : Urbanisme / Cadre de vie / Gestion de l'espace / Pôles urbains / Mobilité / Logement / Observatoire territorial

Pour chaque Défi, se reporter au 6 feuillets correspondants

Les 6 Défis territoriaux : nos priorités pour le territoire

Défi n°1

Une terre d'accueil et de rencontres

Tourisme / Culture et patrimoine

« La culture doit être un appui fort pour le développement du territoire autant parce qu'il constitue les bases de son identité que par son rôle de levier économique. Déjà identifié comme destination touristique et territoire vivant pour la création culturelle, il convient de renforcer ses atouts par une politique de développement et de communication cohérente, notamment pour une clientèle de proximité. »

Contexte et enjeux

Les liens entre tourisme, activités de loisirs et culture sont extrêmement forts en Coeur d'Hérault. Le Pays Coeur d'Hérault est en effet doté d'un patrimoine exceptionnel, notamment valorisé par la présence de trois Grands Sites, trois classements au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, une Ville d'Art et d'Histoire, 2 labels au titre de Villes et métiers d'art et plus de trente Monuments Historiques classés.

Zone de passage et d'échange depuis l'âge du Fer, le Coeur d'Hérault est aussi un territoire riche de son histoire, de son patrimoine culturel, matériel et immatériel¹.

Le patrimoine historique offre un large éventail de toutes les époques ayant marqué l'histoire de la région : sites protohistoriques, vestiges de la période romaine et du Moyen-âge, traces de l'époque moderne, ouvrages fortifiés, architecture vernaculaire de caractère, liée aux différentes activités qui ont façonné ce territoire.

On est ici aux origines de la vocation viticole contemporaine et de l'histoire urbaine du Languedoc mais aussi de toute l'activité agropastorale liée aux différents terroirs agricoles. Cette diversité du patrimoine matériel ou immatériel peut être incarnée par des personnages historiques (Saint Benoit d'Aniane, Guilhem, Guillaume d'Orange...) ou emblématiques (pèlerins, potiers...). **La spiritualité et la poésie sont aussi des marques identitaires au territoire qu'il convient d'affirmer résolument** : les Voix de la Méditerranée, le sentier des poètes de St Saturnin, les sites historiques religieux... en constituent de solides bases.

La mise en oeuvre d'une stratégie d'identification et de valorisation du patrimoine local coordonnée à l'échelle du Pays constitue sans aucun doute un enjeu important pour affirmer une identité spécifique au Coeur d'Hérault.

Cette richesse patrimoniale, exceptionnelle à plus d'un titre, et la culture qui y est liée participent sans nul doute à l'attractivité importante de ce territoire. Qu'il s'agisse des visiteurs d'un jour ou de ceux qui arrivent et s'installent, il joue ce rôle fondamental dans la qualité du cadre de vie et le lien social. Il fait du Coeur d'Hérault un lieu d'accueil privilégié.

Facteurs elles aussi de lien social et d'appartenance à un territoire commun, les pratiques culturelles locales sont extrêmement riches avec un tissu local important d'artistes. On note la présence d'équipements culturels structurants se localisant sur les villes de Lodève (cinéma, musée), Clermont l'Hérault (théâtre, cinéma) et Gignac (théâtre, salle de concert). Déjà très complémentaire, **une mutualisation et une organisation de l'offre culturelle à l'échelle du Pays pourraient s'avérer stratégiques.** La recherche d'une cohérence entre tous les projets et les manifestations culturelles pourrait apporter une plus value importante dans la lisibilité de cette offre.

Du point de vue des pratiques touristiques et récréatives, c'est l'ensemble de ce patrimoine avec, en premier lieu, les trois Grands sites, qui porte la dynamique touristiques du territoire. Leur renommée internationale entraîne une fréquentation importante (1 370 000 visiteurs en 2011), sans pour autant donner lieu à des séjours en tant que tels. D'autres lieux de visites (Abbatiale de Saint Guilhem Le Désert, Grotte de Clamouse, Musée Fleury de Lodève, Prieuré de Grandmont, Villeneuve, 686 000 visiteurs) et les festivals (Voix de la Méditerranée, Les Nuits Couleurs..., 60 000 visiteurs) contribuent aussi à la fréquentation de ce territoire.

Outre ces sites emblématiques pour le territoire, celui-ci possède de nombreux supports de découverte

liés à la diversité des paysages et à l'économie rurale (vins, produits du terroir, métiers d'art). Une première structuration autour de l'oenotourisme commence à émerger sur le territoire tandis que les activités de pleine nature proposent encore un potentiel important pour une offre touristique spécifique.

Toutefois, avec moins de 7 000 lits touristiques, le territoire est très limité en offre d'hébergements marchands : 81% des lits se trouvent en camping, 11% en hôtels et villages vacances et 8% en meublés ainsi qu'en chambres d'hôtes. Malgré les 21 540 lits en résidence secondaire, la capacité d'hébergement du "Coeur d'Hérault" est donc marginale par rapport à l'offre départementale. Cependant, l'activité génère pour notre territoire 1 100 emplois directs en période estivale.

Un des enjeux majeurs du territoire porte sur sa capacité à valoriser les paysages du quotidien et son identité rurale. Mais l'allongement de la saison touristique, l'élargissement de l'offre en hébergement, la qualification de l'offre et des professionnels du tourisme sont autant de pistes de travail prioritaires visant un développement touristique de la destination.

Pour ce faire, le partenariat est essentiel. L'une des forces et réussites du Pays depuis plusieurs années, est la volonté commune des offices de tourisme des 3 communautés de communes de travailler ensemble (éditions, communication, oenotourisme, activités de pleine nature...). **Cette fédération des moyens et des intelligences est sans doute l'une des clefs pour conforter davantage la destination touristique du Coeur d'Hérault.**

¹ Patrimoine immatériel

Définition de l'UNESCO

: « On entend par

patrimoine culturel

immatériel les pratiques,

représentations,

expressions,

connaissances et

savoir-faire – ainsi

que les instruments,

objets, artefacts et

espaces culturels qui

leur sont associés –

que les communautés,

les groupes et, le cas

échéant, les individus

reconnaissent comme

faisant partie de leur

patrimoine culturel.

Ce patrimoine culturel

immatériel, transmis

de génération en

génération, est recréé

en permanence par les

communautés et groupes

en fonction de leur

milieu, de leur interaction

avec la nature et de leur

histoire et leur procure un

sentiment d'identité et de

continuité, contribuant

ainsi à promouvoir le

respect de la diversité

culturelle et la créativité

humaine. Aux fins de la

présente Convention, seul

sera pris en considération

le patrimoine culturel

immatériel conforme

aux instruments

internationaux existants

relatifs aux droits

de l'homme, ainsi

qu'à l'exigence du

respect mutuel entre

communautés, groupes

et individus et d'un

développement durable. »

Défi n° 1

Terre d'accueil et de rencontres

Nos engagements

Objectif 1.1 Faire de la connaissance et de la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel, le socle de notre projet

Les patrimoines, naturels et culturels, architecturaux et paysagers, matériels et immatériels, sont des facteurs d'attractivité de notre territoire et peuvent contribuer au développement équilibré et à l'aménagement durable du territoire.

Notre logique d'intervention en matière de valorisation est de **concilier sauvegarde du patrimoine et des paysages, tourisme, environnement et productions agricoles ou artisanales, tout en s'appuyant sur les démarches territoriales : Ville et Pays d'art et d'histoire, Grands Sites de France, développement des activités de pleine nature et de l'oénotourisme, Vignobles et découvertes, écolabels...**

Ces objectifs de valorisation passent par une meilleure

Objectif 1.2 Favoriser la mise en réseau et la formation des acteurs du territoire

Notre volonté de s'appuyer sur l'offre culturelle et patrimoniale doit passer par la **formation des publics et des acteurs locaux**. A l'échelle du territoire, il conviendra de **développer les échanges, rencontres et réseaux pour favoriser la qualité de l'offre et des prestations dans le sens d'une plus grande professionnalisation des acteurs** : favoriser les échanges avec les habitants, développer la politique les réseaux (entre sites culturels, entre prestataires ...), les rencontres et formations par filière ou interfilière sont des priorités d'actions pour renforcer

Objectif 1.3 Renforcer le positionnement touristique du Coeur d'Hérault, destination touristique durable et d'excellence

L'opportunité économique majeure du territoire et l'une des réussites du Pays. Là encore, le territoire peut se targuer d'être l'un des rares à posséder autant d'atouts en termes de patrimoine historique, naturel et de paysages. C'est ce **patrimoine qui doit être le levier du développement de notre territoire**.

En matière de tourisme, le **Coeur d'Hérault souhaite renforcer sa vocation de destination touristique en misant sur son identité rurale, son authenticité et ses atouts déjà identifiés** : une sensibilité particulière au respect de l'environnement et au développement d'un tourisme durable d'une part ; un positionnement autour de la rencontre enrichissante, l'échange et le partage d'expériences entre les visiteurs et les habitants, d'autre part. Afin d'atteindre cet objectif, il convient de **définir la stratégie locale de développement touristique qui s'appuie et renforce les «labels» internes à forte notoriété : Grands Sites, Villes et Pays d'Art et d'Histoire, terroirs viticoles et agricoles (Vallée d'Hérault, Larzac...) et de proposer une**

Objectif 1.4 Penser le Coeur d'Hérault comme un territoire culturel

Nous souhaitons que **l'action culturelle contribue à renforcer notre volonté de protection et de valorisation des milieux et des patrimoines, mais aussi à créer du lien social, du lien entre générations et que cela participe à l'intégration des nouveaux résidents.**

Au delà de l'enjeu de la connaissance de nos patrimoines évoqué plus haut, il s'agit de **porter la culture et le patrimoine auprès des habitants** en le faisant mieux connaître (publications) et par la **formation et la sensibilisation des publics**. En ce sens, les éléments qui font l'identité de ce Pays devront être largement exploités et partagés (viticulture, occitan...). Cette démarche d'éducation doit être élargie à la culture d'une façon générale en **démocratisant les pratiques culturelles et en s'adressant à toutes les générations** par le renforcement des démarches

→ Gouvernance et cohérence des actions

- Coordination des moyens financiers et logistiques du territoire dans les domaines culturel, artistique et touristique
- Construction d'un outil d'analyse et de validation pour vérifier si les actions peuvent se regrouper ou se valoriser et vérifier qu'elles ne s'empêchent pas
- L'échelon «Pays» doit servir de passerelle pour les porteurs de projets vers les financeurs institutionnels : Etat, Région, Département, Europe
- Création d'outils de communication numérique communs à l'échelle du pays pour la culture, le tourisme et le sport
- Pilotage du Défi par les Commissions «culture» et «tourisme» du Pays

connaissance de nos patrimoines dans une logique scientifique d'identification, et par le partage avec le plus grand nombre, pour que chacun devienne un acteur de leur préservation. Il s'agit ici de proposer un **dispositif d'information et d'interprétation, original et de qualité**, en adaptant nos supports à la diversité de nos publics (anciens et nouveaux résidents, touristes et visiteurs, ...). Il s'agit également de s'appuyer sur **des sites emblématiques et des thématiques transversales** (viticulture, textile, pastoralisme, oleiculture...). Cette démarche globale, implique une ferme volonté de **travailler ensemble sur le territoire de façon transversale avec les acteurs de tous les patrimoines.**

les objectifs de ce Défi. Au delà des professionnels du tourisme ou du patrimoine, les acteurs de l'agriculture et de l'environnement seront associés à cette démarche de fond. Le développement des **échanges et des partenariats avec les territoires voisins** (Montpellier, ensemble de l'A75...) est aussi un axe important à investir, tout comme **l'organisation d'une ingénierie territoriale** pour répondre aux porteurs de projets. Le tourisme est unanimement reconnu à la fois comme

stratégie marketing qui fédère ces atouts ; de renforcer l'organisation à l'échelle du territoire notamment par une **mise en réseau des Grands Sites et de l'offre en activités de pleine nature et de l'oénotourisme ; de soutenir le développement et les démarches qualité** en matière d'hébergements, de produits ou de prestations ; enfin, de **se placer sous des bannières reconnues** par les différentes clientèles en dehors du bassin de vie : marques ombrelles (Hérault le Languedoc/Sud de France...). De même, il est nécessaire de **poursuivre la professionnalisation des acteurs du tourisme** (formation, information, mise aux normes, labellisation...) et **développer, qualifier et structurer l'offre touristique, notamment en matière d'hébergement**. Des démarches spécifiques sur **l'accessibilité des publics** (tourisme pour tous), sur les **technologies innovantes** (tourisme numérique) contribueront grandement à l'objectif global.

portées par les collectivités comme par le tissu associatif déjà présent.

Les principes de **coordination et de mutualisation à l'échelle du territoire** seront approfondies (à l'image de l'agenda culturel) pour donner une plus grande force aux initiatives locales et une meilleure lisibilité de l'offre culturelle : accompagnement dans l'émergence des projets, programmations, gestion des moyens techniques, communication.

Le rayonnement culturel du territoire passe aussi par la **valorisation de l'existant et des pôles structurants déjà en place. La dimension économique de la culture est pris en compte dans les politiques locales**. Ce travail doit permettre d'optimiser les retombées financières sur l'ensemble du territoire.

Nos
objectifs
chiffrés pour
2025

Quelques
exemples :

→ 3 Grands
sites de Fran-
ce labellisés

→ 1 signa-
létique
d'interpré-
tation adap-
tée

→ ...

→ ...

→ ...

Défi n° 2 Les jeunes comme priorité et le lien intergénérationnel à développer

« L'évolution récente de la structure démographique fait du Coeur d'Hérault un lieu de vie pour une population de plus en plus jeune. Facteur de besoins ou de problématiques spécifiques, mais aussi de dynamisme pour un territoire, le projet de territoire doit pouvoir se mobiliser pour sa jeunesse actuelle ou en devenir ».

Contexte et enjeux

Le Pays affiche une population qui rajeunit, les moins de 30 ans représentant aujourd'hui plus de 25% de la population totale. Une proportion qui devrait progresser dans les prochaines années, les enfants d'aujourd'hui devenant les « jeunes » de demain.

Comme les soldes migratoires, les communes les plus jeunes se localisent principalement dans la Vallée de l'Hérault, directement connectée à l'A750 vers le montpelliérain ou le biterrois par l'A75. **Ces caractéristiques du Coeur d'Hérault imposent une responsabilité en termes d'équipements, de services, de formation, de loisirs et d'accompagnement de cette jeune population. L'enjeu étant de faire de cette jeunesse une ressource plutôt que de la penser en termes de problèmes.**

Malgré les projets de création de crèches sur l'ensemble des EPCI, les besoins en équipements « petite enfance » sont réels et il devient de plus en plus difficile pour les collectivités de répondre efficacement à la croissance démographique malgré une mobilisation importante. **C'est pourtant un des enjeux d'une attractivité territoriale pour des populations nouvelles et actives.**

Les écoles du premier degré sont relativement bien réparties sur l'ensemble du territoire. Même si le territoire comptabilise 7 collèges pour 1 874 élèves (Montarnaud, Gignac, Saint André de Sangonis, Paulhan, Clermont l'Hérault (2 collèges) et Lodève), deux polarités émergent pleinement : Lodève et Clermont l'Hérault, ces deux villes disposant aussi de lycées (public/privé). Notons la présence d'un enseignement agricole à Gignac et à Clermont l'Hérault. Il n'existe pas de Centre d'Information et d'Orientation sur le territoire. Ainsi, **si les équipements scolaires sont bien répartis, il semble que l'offre de formation professionnelle et dans le secondaire reste à étoffer.**

Les frontières de la jeunesse sont mouvantes et contradictoires (âge de la majorité plus précoce mais âge de l'autonomie financière en recul) et

représente une période de transition (école, famille...) avant l'intégration (politique, économique et culturelle) et l'autonomie (travailler, nouveau logement, nouveau foyer...). S'il fallait tenir compte de ces critères, cette jeunesse commencerait vers 12 ans (puberté, entrée au collège) pour se terminer vers 30 ans voire plus (entrée dans la vie active). **Considérant les valeurs qui y sont associées (formation, employabilité, mobilité, esprit d'initiatives, innovation...), de plus en plus de territoires misent sur le caractère d'attractivité que représente une politique « jeunesse » réussie.**

Toutefois, compte tenu des caractéristiques socio-économiques du Coeur d'Hérault (taux de chômage élevé, faible qualification de la main d'oeuvre, précarité plus élevée...), le public jeune est l'une des catégories les plus exposées aux problèmes du quotidien : offre de formation encore trop réduite pas toujours qualifiante, taux de chômage plus important, accès aux droits plus compliqué, accès réduit au logement, précarité énergétique et freins à la mobilité... **ce qui peut aussi avoir comme conséquence une augmentation des risques sociaux (incivilité, isolement) ou de santé (addictions, renoncement aux soins, souffrance psychique...).**

On constate une bonne mobilisation de services dédiés au public « jeune » sur le territoire (présence d'une Agence de la solidarité départementale et d'une Mission Locale Jeunes, Comité local pour le Logement des jeunes, CCAS, services jeunesse des collectivités...), ayant chacun leurs propres missions (par exemple la MLJ s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans) ce qui peut désorienter les usagers, malgré des efforts de coordination. **Les professionnels notent régulièrement les difficultés à toucher efficacement ce public, le manque de moyens spécifiques et l'atomisation de l'offre de service, des enjeux qu'il conviendrait de relever de façon prioritaire.** Ces derniers appellent de leurs voeux une approche sociale à l'échelle intercommunale.

L'une des particularités des jeunes « rurales » réside dans une sociabilité

intergénérationnelle que les acteurs urbains peuvent nous envier (présence des jeunes dans des comités de fêtes des villages, dans une structure associative culturelle ou festive,...). L'autre particularité étant le brassage des publics jeunes « autochtones » et nouveaux arrivants. **Cette ressource devrait être valorisée et pérennisée.**

Le lien social, pour un territoire en mutation tel que le Coeur d'Hérault, est aussi un enjeu d'avenir. En ce sens, la solidarité entre générations et les services de proximité aux habitants sont des axes de travail pour relever cet enjeu de société.

Au delà d'une véritable politique pour la jeunesse en Coeur d'Hérault, l'approche devra aussi prendre en compte cet aspect intergénérationnel et insertion des publics les plus fragiles. Pour les personnes âgées par exemple, le Coeur d'Hérault propose une offre d'hébergement en établissement relativement importante (18 établissements pour 968 places), mais un travail doit être notamment mené sur la notion de parcours de la personne âgée (sortie d'hospitalisation, entrée en établissement, maintien à domicile...), d'adéquation entre hébergement et ressources, ainsi que sur la prise en charge des personnes présentant des pathologies spécifiques (Alzheimer, troubles psychiatriques...).

Dans le même sens, en matière de santé, si le Contrat local de santé actuellement en cours, s'attaque directement à la mise à niveau de certains équipements et services de santé (permanence des soins, pédopsychiatrie, accès aux droits, santé et environnement...), on constate encore des problématiques d'accès aux soins (faible nombre de spécialistes, pic de départs à la retraite des médecins généralistes, avenir préoccupant de la psychiatrie adulte...).

La prise en compte de ces problématiques de prise en charge des publics les plus fragiles, de solidarité et d'accès aux soins ou aux services sociaux constituent des enjeux majeurs du territoire.

Défi n° 2

Les jeunes comme priorité

Nos engagements

Objectif 2.1 Engager une politique «Jeunesse» à l'échelle du territoire

La jeunesse est reconnue comme **une priorité de nos politiques publiques** car considérée comme une richesse et une ressource actuelle et future de notre territoire. Aussi, à l'image de la démarche réalisée sur la problématique de la santé, les acteurs et partenaires locaux se mobilisent dès maintenant pour **définir une politique «enfance et jeunesse» sur son territoire**. A partir d'un diagnostic partagé et de la définition des enjeux et orientations, **il s'agira de déboucher sur un véritable contrat «jeunesse et territoire»**.

Cette politique reposera sur **des principes partagés d'universalité**, s'adressant à tous les publics jeunes, **de continuité de l'action publique** (une politique qui engage sur plusieurs années), **de gouvernance avec une co-participation de tous les acteurs concernés**, et **de transversalité** afin d'avoir une vision globale de cette politique.

Compte tenu des caractéristiques de notre territoire, **la formation et l'insertion professionnelle seront les priorités de ce «contrat»**. Le lien avec les institutions en charge de ces

politiques, l'articulation avec le monde de l'entreprise et la prospective en matière d'adaptation et d'employabilité seront les pistes principales de travail.

Le projet «Jeunesse» devra en outre **s'engager rapidement sur les problématiques de mobilité géographique** (gratuité des transports, développement des transports sur certains secteurs, développement des pistes cyclables), **de mobilité psychologique** (en passant par la dynamique de projet), **de logement**, en favorisant l'accès des jeunes à un premier logement et par la construction d'une résidence éclatée pour les jeunes, **et de santé** notamment en facilitant l'accès des jeunes à des outils de prévention santé.

Enfin, cette politique globale, reposant sur le partenariat, devra également proposer un suivi-évaluation en continu afin de pouvoir piloter le projet global en connaissance de cause.

Objectif 2.2 Replacer les jeunes au centre des dispositifs

Il faut donner toute sa **place aux jeunes dans la définition et la mise en oeuvre de cette politique jeunesse** et inventer des modes de participation et d'expression adaptés.

Nous recherchons les moyens de les impliquer dans la gouvernance du projet politique en proposant une **présence de représentants des jeunes au sein des différentes instances, en leur demandant leurs avis sur les projets spécifiques**, pour s'assurer de leur adhésion sur chaque projet mis en place. Ces méthodes participatives seront déclinées sur l'ensemble du territoire afin de **généraliser les pratiques de conseils des enfants ou des jeunes dans les intercommunalités ou les conseils municipaux, dans le sens de l'implication citoyenne des jeunes publics**. A l'image de l'expérience de l'éco-parlement

des jeunes, **l'éducation à l'environnement et au territoire sera soutenue** car basée sur des modes de participation propres à une implication concrète des jeunes.

Afin de créer des liens avec les publics jeunes, il est essentiel de proposer **des relais actifs sur le territoire en se reposant sur l'existant** (mission locale, réseau associatif) et de manière à **identifier les lieux ressources et des modes d'expression modernes**. Il conviendra de **s'appuyer sur les structures sportives, culturelles, de loisirs... afin de travailler sur la transférabilité des acquis** obtenus dans le cadre associatif et notamment du sport, vers les autres domaines de la vie (monde du travail...).

Objectif 2.3 Encourager les liens sociaux et intergénérationnels

Les mutations subies par le Coeur d'Hérault ont impliqué un changement sociétal rapide notamment par l'arrivée de nouvelles populations, le rapprochement avec les agglomérations voisines, et Montpellier en particulier, ou par le recul des activités économiques traditionnelles. **Le lien social devient un enjeu sociétal et de cohésion pour le territoire qui décide d'investir dans un soutien aux initiatives portant sur la cohésion sociale et les liens intergénérationnels**. La **mise en réseau des lieux d'accueil et d'information** dans le domaine du développement social local et la mise en place d'une **Charte de l'intergénérationnel** seront les premières priorités de cette politique de cohésion sociale.

A partir des travaux de l'observatoire territorial sur ce sujet,

il s'agira de **valoriser les relations intergénérationnelles** (territorialisation de la Semaine Bleue...) par **l'encouragement au bénévolat, le soutien à la vie associative et le développement de services civiques pour les jeunes**. Dans le cadre de ses outils de programmation (SCOT, PLH...), le territoire se mobilisera pour **favoriser le logement et l'urbanisation intergénérationnels**.

Enfin, dans le cadre d'une politique jeunesse territoriale, **le soutien à la parentalité** permettra aussi d'agir sur le lien social et l'intergénération par **la formation des personnels de la petite enfance et de l'enfance, et le développement des alliances éducatives** (liens entre parents, école, associations, clubs...).

Objectif 2.4 Faire de l'accès aux soins et aux services une réalité

Dans un contexte de croissance démographique forte, il est nécessaire d'adapter l'offre de services et d'anticiper constamment les besoins futurs d'une population équivalente à celle d'une ville moyenne telle que Béziers.

Le territoire devra ainsi **veiller au maintien et au développement des services de proximité, notamment dans le domaine de la petite enfance et de la santé**. Il s'agira alors de **multiplier les coopérations, d'encourager l'innovation technique** (télésanté...) et de **soutenir des projets fédérateurs** (maison de santé pluridisciplinaire...). Il conviendra également de **veiller à l'équilibre territorial en couvrant l'ensemble du Coeur d'Hérault** (création d'antennes ou d'équipes mobiles). **L'attractivité du territoire pour des professionnels de santé** pourra être développée à l'aide de mesures incitatives fortes (temps de travail salarié mutualisé...).

Le «bien vieillir» constituera un objectif essentiel du territoire et passera notamment par la **création d'un véritable parcours de soins de la personne âgée**, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (hôpitaux de proximité, professionnels de santé libéraux, services d'aide à domicile, collectivités...). **Un deuxième contrat local de santé** devrait être signé avec l'Agence Régionale de Santé en 2016; il pourra s'orienter davantage vers les personnes âgées et en situation de handicap, sans toutefois mettre de côté d'autres publics prioritaires (jeunes, publics précaires...). Les actions reposeront avant tout sur **les constats issus de l'observatoire santé et de la concertation des acteurs locaux et de la population**.

→ Gouvernance et cohérence des actions

- Mise en place d'un comité de pilotage «Jeunesse et territoire» regroupant tous les acteurs socio-professionnels
- Création d'un Parlement des Jeunes
- Renforcement du rôle du Conseil de Développement
- Exploiter et mutualiser les outils statistiques et les observatoires pour mieux informer élus et acteurs sur la réalité de leur territoire
- Suivi et pilotage du Défi par la Commission «santé» du Pays

Nos
objectifs
chiffrés pour
2025

Quelques
exemples :

→ Mise en place d'**1 projet «Jeunesse et territoire»**

→ **1 résidence Jeune éclatée construite**

→ Pérennisation de l'**éco-Parlement des jeunes**

→ ...

→ ...

→ ...

Défi n° 3 Economie et emploi

« L'économie et l'emploi demeurent une priorité pour le projet de développement car le territoire souhaite rester un bassin de vie et résister à la tentation d'une économie strictement présenteielle. Sa situation géographique et sa diversité sont des atouts à valoriser. »

Contexte et enjeux

Malgré un fort potentiel local, la situation économique du Cœur d'Hérault est préoccupante : le taux de chômage (13,7%) est supérieur à la moyenne nationale (11,3%) et on note un niveau de qualification généralement peu élevé. On constate d'ailleurs l'insuffisance de l'offre de formation au niveau territorial (peu de formations qualifiantes et techniques) même si depuis 10 ans de gros efforts ont été faits pour faire évoluer l'offre et l'adapter aux besoins des entreprises. Les dirigeants d'entreprises soulignent régulièrement qu'il existe un écart entre leurs propres besoins et les formations disponibles. **La formation, initiale comme continue, semble donc constituer un des premiers enjeux pour accompagner la lutte contre le chômage.**

Les secteurs d'activités qui créent le plus d'emplois ces dernières années sont ceux de la communication, des transports et des services, suivi des secteurs du commerce et de la construction. Logiquement, ces trois secteurs font partie de l'économie présenteielle¹. Cette économie est directement induite par la dynamique démographique.

Par exemple, le tissu commercial du Cœur d'Hérault propose plusieurs pôles plus ou moins spécialisés : pôles commerçants de lieux touristiques, centre-villes et villages, pôles périphériques avec une offre en grandes surfaces alimentaires dont le pôle périphérique structurant de la «ZAC des Tanes basses» à Clermont l'Hérault. Avec ces pôles diversifiés et répartis sur le territoire, le bassin commercial du Pays répond aux besoins courant des populations résidentes ou de passage mais **l'évolution de l'appareil commercial en dehors des centre-bourgs entraîne des changements dans les comportements d'achats. Quelle place donner aux coeurs de nos villes et villages ?** Aussi, même s'il convient

d'accompagner les différents secteurs liés à l'économie présenteielle, **les activités qui ne dépendent pas de l'économie présenteielle doivent aussi être encouragées.** Elles permettront de fournir de l'emploi aux arrivants et ne seront pas sensibles aux fluctuations de la croissance démographique. **Il est donc indispensable d'identifier, puis d'accompagner, de consolider et de pérenniser des filières structurantes, innovantes et spécifiques au territoire susceptibles d'avoir un effet d'entraînement sur l'économie locale** (tourisme, production agricole et agroalimentaire, technologie de l'eau, écoconstruction...). Dans ce sens, **l'articulation et la complémentarité avec la dynamique montpellieraine toute proche sont des enjeux de positionnement à investir.**

Pour ce faire, le Pays doit pouvoir compter sur 9838 établissements² recensés au 1er janvier 2013. Si le secteur agricole reste prépondérant (1/4 des établissements), les entreprises commerciales puis les services administratifs, sociaux et de santé sont majoritaires. La taille des établissements en Pays Cœur d'Hérault est très faible : 3/4 des entreprises n'ont pas de salariés, 98% ont moins de 10 salariés. Cette prédominance des Très Petites Entreprises (TPE) se retrouve aussi à l'échelle régionale.

On constate une bonne dynamique en termes de créations d'entreprises (plus de 400 créations d'établissements par an) à l'image de la tendance régionale. Toutefois, la pérennité des établissements en Languedoc-Roussillon est la plus basse de France. Sur le Pays Cœur d'Hérault, seulement 67% des entreprises créées en 2010 subsistent dans le recensement de 2011 ! Quand on sait qu'un entrepreneur accompagné dans son projet augmente de 70% ses chances de pérenniser son activité, on comprend tout **l'enjeu d'une véritable politique de soutien aux entreprises et porteurs**

de projets. Un accompagnement d'autant plus indispensable que l'on a affaire en majorité à des entrepreneurs individuels très isolés. Le porteur de projet crée souvent son propre emploi, loin des réalités de l'entreprise. Si les compétences en termes d'encadrement existent bel et bien sur le territoire (chambres consulaires, services «éco» des Communautés de Communes, Agence économique du Pays, organismes d'accompagnement...), la nécessité d'une **meilleure fluidité entre intervenants, sur les dispositifs d'aide aux entreprises et sur l'accès à l'information est à encourager.**

En terme d'offre de foncier d'entreprises, le territoire du Pays Cœur d'Hérault comptabilise 19 parcs d'activités pour une superficie totale de 362 Ha ce qui permettra de disposer d'une réserve foncière pour les aménagements économiques structurants des prochaines années. Les Communautés de Communes positionnent le Pays Cœur d'Hérault comme un véritable espace économique avantageusement positionné le long des axes autoroutiers. Les projets d'aménagement économique en augmentant les superficies foncières, devraient pouvoir répondre pleinement aux attentes des porteurs de projets et renforcent le Pays comme un espace d'accueil économique. **Dès lors, il est primordial d'ouvrir le regard vers l'extérieur et d'organiser une veille stratégique pour valoriser au mieux l'identité du territoire et ses atouts.**

Quant à l'offre immobilière d'entreprises, elle reste une problématique pour les entreprises et les collectivités tant sur le locatif que sur des projets d'investissement. Le portage financier de projets immobiliers est limité dans un contexte économique difficile. **Le territoire devra apporter des solutions immobilières et foncières adaptées au besoin des entreprises dans leur parcours de développement.**

¹ L'économie présenteielle rassemble les activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur le territoire. Répondant aux besoins locaux des populations, elle n'est donc pas délocalisable. L'économie présenteielle prend aussi en compte la consommation des personnes présentes provisoirement sur ce territoire, notamment les touristes.

² Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement rattachée à l'entreprise. Une entreprise peut ainsi avoir plusieurs établissements.

Défi n°3

Economie et emploi

→ Gouvernance et cohérence des actions

- Clarification des missions et compétences de chaque institution
- faciliter l'accès aux services pour l'ensemble des acteurs (ex: création de guichets uniques partenariaux pour les entreprises)
- Regroupement des informations sur les dispositifs d'aide aux entreprises
- Suivi et pilotage du Défi par la Commission «économie et emploi» du Pays

Nos engagements

Objectif 3.1 Affirmer le Coeur d'Hérault comme une «destination économique»

Il convient d'agir de façon concertée pour que le territoire ait une **offre économique globale et attractive à une échelle pertinente** pour des entreprises exogènes pourvoyeuses d'emplois et assurer la pérennité et le développement de sa vie économique locale. Outre l'appui sur son positionnement géographique et son cadre de vie, il s'attachera à conforter et développer un environnement économique accompagné d'une offre de services favorable à l'accueil de projets économiques.

Le Schéma de Développement Economique du Pays Coeur d'Hérault devra être l'outil stratégique permettant de viser la bonne synergie et complémentarité entre acteurs économiques, gage d'une plus grande réussite économique aux échelles

locales, régionales et nationales. Il s'appuiera pour ce faire sur **une observation et une veille régionale et territoriale. Structurer une mission de prospection et de marketing territorial** à l'échelle du territoire, parallèle à l'émergence d'une offre de foncier d'activités diversifiée, est la priorité pour permettre un décollage de la «**destination économique**» Coeur d'Hérault, chaque sous-territoire devant **proposer une articulation à l'intérieur de ce positionnement stratégique**. La **création de liens de complémentarité** avec l'Agglomération de Montpellier, le Département et la Région, avec les Universités et laboratoires de recherche, accompagner l'implantation de tertiaire supérieur sont des actions à approfondir rapidement.

Objectif 3.2 Assurer des conditions d'accueil attractives pour les entreprises

Se doter d'une offre foncière et immobilière, notamment locative, permettra au Pays Coeur d'Hérault d'être un **espace d'accueil économique performant**. Pour valoriser cette offre, celle-ci doit s'inscrire dans une ambition économique territoriale plus large. L'offre d'accueil devra articuler des solutions évolutives prenant en compte le parcours des entreprises de la création (couveuse, pépinière et hôtels d'entreprises, villages d'entreprises) à leur phase de développement, et proposer des équipements incontournables permettant de rester compétitif (très haut débit, coworking...).

La programmation du foncier et de l'immobilier d'entreprises est également une donnée à prendre en compte car il faut anticiper des consommations

réalistes par typologie d'activités afin que les collectivités ne fassent pas des portages financiers lourds et inutiles. Ceci concerne les **zones d'activités pertinentes à l'échelle du territoire et au-delà**. L'articulation avec l'A75-A750, la relance d'une politique autour de l'infrastructure et le lien avec Valcordia constituent un volet particulier de ce schéma d'ensemble. La **requalification des ZAE existantes dans une perspective de qualité environnementale** des aménagements est aussi un objectif prioritaire.

L'outil financier, l'économie sociale et solidaire sont des outils à mobiliser rapidement et durablement sur le territoire. La mise en place d'une **plate-forme d'ingénierie financière** est une priorité.

Objectif 3.3 Proposer une offre de services et d'accompagnement complète aux entreprises, petites et grandes

L'organisation de l'accueil doit faciliter les démarches de création, d'implantation et de développement des entreprises. Le Pays doit se donner les moyens d'**accompagner et d'animer le réseau de petites entreprises** du territoire pour pérenniser leur implantation et permettre leur développement dans une conjoncture délicate. **La lisibilité de l'offre en matière d'accompagnement des entreprises sur leurs différentes étapes de développement, l'aide à l'installation, leur recrutement et la formation doivent être améliorés**. Le territoire doit **favoriser le développement d'une offre de formation diversifiée et**

de bon niveau. En matière de compétences, le territoire n'offre pas aujourd'hui de profils particuliers et a dans l'ensemble une population active peu qualifiée. C'est dans la direction d'une offre de formation permettant de typer et de structurer le territoire, tout en **répondant aux besoins des entreprises** qu'il faut se diriger.

Qu'il s'agisse d'accompagnement des entreprises ou de porteurs de projet, de formation initiale ou continue, et de gestion des ressources humaines, cette politique de services s'exercera dans le cadre d'une **coopération et une mutualisation des équipes à l'échelle du Pays**.

Objectif 3.4 Faire émerger et développer des filières spécifiques au Coeur d'Hérault

Le Pays Coeur d'Hérault engage **une politique économique s'appuyant sur ses propres forces** et permettant de révéler les «pépites» du territoire afin de créer une dynamique locale. Il se donne les moyens de soutenir la **fonction de laboratoire du territoire** (micro-filière, innovation locale...) et de faire émerger de vrais projets de développement économique. Il s'attachera à développer des activités complémentaires au champs de l'économie résidentielle encore croissante, leur potentiel d'emplois et de créations de richesses

demeurant un véritable levier pour l'économie locale Certains « secteurs cibles » (écoconstruction, agro-alimentaire, santé/bien être, métiers d'art, technologique de l'eau...), une fois identifiés et confirmés, feront l'objet d'un **accompagnement soutenu et convergent afin de favoriser l'innovation et faire émerger de nouveaux projets à forte valeur ajoutée**. **Le Coeur d'Hérault devient un territoire «e-nnovant»** en développant une économie basée sur l'innovation en matière de TIC.

Nos
objectifs
chiffrés pour
2025

Quelques
exemples :

→ atteindre un
taux de pérennité des
entreprises
de 60% à 5
ans

→ Mise en
oeuvre d'1
schéma
d'accueil
des entreprises

→ Labelisation envi-
ronnementale des ZAE

→ ..

Défi n° 4 L'agriculture

« L'activité agricole devient une priorité pour le projet de territoire du Coeur d'Hérault, d'abord de par sa contribution au développement économique local et à sa création de richesse, mais aussi par sa fonction de production alimentaire et de maintien d'une qualité de vie, des paysages et de la biodiversité. »

Contexte et enjeux

L'activité agricole marque l'identité même du Coeur d'Hérault, tant économique que paysagère.

L'agriculture est l'une des activités économiques importantes du Coeur d'Hérault, malgré un net recul depuis plusieurs décennies : avec 7 080 personnes relevant du régime agricole (exploitants, salariés ou retraités et leurs ayants droits), soit 10,5% de la population du Pays, et 2 047 exploitations agricoles pour 40 822 ha de Surface Agricole utile (SAU). Cette activité représente 21,5% de la SAU départementale et 12,1% de la population agricole départementale (alors que le Pays ne représente que 6,1% de la population héraultaise).

Toutefois, depuis le dernier recensement agricole de 2000 (RGA), on enregistre une baisse de 31,5% du nombre d'exploitations, et une diminution de 15,4% de la SAU. La SAU du Pays a connu une érosion plus forte que pour le département de l'Hérault et la Région Languedoc Roussillon (850 ha en moins entre 1997 et 2009). Récemment, cette tendance semble s'estomper pour ce qui est du nombre d'exploitations, avec même une légère augmentation (+2,9%) en 2010. Quant à la SAU, son évolution est plus contrastée, la perte en surface agricole étant encore constatée.

La forte pression démographique associée à une mécanisation du travail, ont sans doute contribué à modifier de façon structurelle la morphologie des exploitations agricoles. **Les enjeux de conflit entre les différents usages du foncier sont clairement identifiés sur ce territoire, soumis à une forte pression démographique.**

La population agricole a aussi vieilli. Une des conséquences sera le départ en retraite de nombreux chefs d'exploitations et salariés agricoles d'ici 2025. Se pose dès lors, la problématique du maintien de l'activité agricole avec la nécessaire arrivée de nouveaux travailleurs ainsi que la reprise des exploitations, sachant que la transmission familiale n'est plus systématique. **En ce sens, tous les enjeux liés à l'accès à l'outil de travail agricole (foncier, bâtiments, logements, matériel...), à la formation des professionnels et à l'aide à l'installation, sont prépondérants pour l'avenir de cette activité.**

Ces tendances (baisse de la SAU, arrachage viticole définitif), ne doivent pas faire oublier le potentiel agricole de certains sols, propices à des productions diversifiées (viticulture - arboriculture - maraichage - céréales - élevage). Dès lors, d'autres pratiques agricoles durables peuvent être encouragées, afin de ne plus subir le développement d'autres fonctions. En effet, le paradoxe viticole du Coeur Hérault réside dans le fait qu'il coïncide un arrachage définitif avec une dynamique viticole positive, qui se traduit par un développement de la production en bouteilles et un nombre de plus en plus importants de caves particulières. On trouve en Coeur d'Hérault des grands crus et des vins excellents grâce à des terroirs remarquables et à de grands savoir faire.

Avec les causses du Larzac, de l'Escandorgue et du Lodévois, au nord et le causse d'Aumelas au Sud, qui accueillent des ovins et caprins sur de grandes surfaces, le bassin de Lodève, plus spécialisé dans la polyculture-élevage, et le Sud du Pays, majoritairement tourné vers la vigne, **le Coeur d'Hérault offre une palette de terroirs diversifiés qui concourent à la grande qualité des paysages et à l'attractivité du territoire.**

Les pratiques agricoles prennent appui sur les diversités pédologiques du territoire, l'alternance des cultures façonnent les sites, le patrimoine et les cultures locales (formes et morphologies des villages, patrimoine vernaculaire rural, identité locale, ...). **Ces marqueurs identitaires et patrimoniaux, ces paysages diversifiés et attachants, et les activités agricoles qui s'y rattachent devront être préservés et valorisés car support de l'attractivité et de l'effet « vitrine » des produits issus du territoire.**

Cette image de qualité et de savoir-faire particulier fait maintenant partie des stratégies des acteurs agricoles. Les producteurs peuvent d'ailleurs s'appuyer sur des labels de reconnaissance agricole qui participent à l'image de qualité du Coeur d'Hérault : Appellations d'Origine Protégées (AOP) viticoles (St Saturnin, Montpeyroux, Cabrières, Clairette, Pézenas, Grès de Montpellier, Terrasses du Larzac, Languedoc) et fromagères (AOP Pélardon AOP Roquefort) ; Indications Géogra-

phiques Protégées (Vicomté d'Aumelas, Saint Guilhem le Désert, Salagou, Pays d'Hérault, Pays d'Oc).

Dans le même temps, des démarches Qualité sont initiées (Sud de France par la Région Languedoc-Roussillon par exemple) ou des liens avec d'autres activités sont explorés, tel que l'œnotourisme.

La filière « bio » se développe aussi, bien que très lentement (1,4% de la SAU). Ces différentes démarches de qualification ou en lien avec la vocation d'accueil du territoire, **présentent des marges de progrès et des potentiels de développement très importants. Enfin, bien que déjà initiés sur le territoire, l'accompagnement des professionnels pour faire progresser les circuits courts alimentaires de proximité constitue une nouvelle ambition.**

Cette inclinaison des publics et des consommateurs à ces formes de productions durables et responsables, aux produits plus « authentiques » et à forte identité, sont autant d'arguments que la profession prend maintenant à « bras le corps ». De plus, les enjeux liés à une prise en compte de la qualité des produits agricoles et alimentaires et à leur rôle dans la santé des personnes militent aussi à une agriculture en harmonie avec ces nouveaux principes. **Des ponts avec des unités locales de transformations agro-alimentaire ont été déjà amorcés (cosmétiques, alicaments...), initiatives qu'il s'agira d'accompagner.**

Enfin, dans une problématique de relocalisation des productions liées à la nécessaire adaptation de la société aux problématiques environnementales (raréfaction des ressources naturelles dont l'eau, transition énergétique, changement climatique...), l'agriculture devrait pouvoir y prendre un rôle central. La diversification et l'appui à de nouvelles filières agricoles pourra prendre appui sur le potentiel agronomique et sur le positionnement du Coeur d'Hérault, proche de grands bassins de consommation. En effet, cette proximité du territoire vis-à-vis de bassins de population importants (agglomération de Montpellier, agglomération de Béziers, littoral languedocien) est un atout à intégrer et à valoriser dans le développement des filières agricoles.

Défi n° 4 L'agriculture

Nos engagements

→ Gouvernance et cohérence des actions

- Suivi et pilotage du Défi par la Commission «Agriculture» du Pays regroupant élus et organisations professionnelles (à créer)
- Création de groupes de réflexion et de suivis avec les élus communaux chargés de l'agriculture dans leur commune
- Renforcement du Conseil de Développement (consultation et association aux prises de décision)

Objectif 4.1 Inscrire l'agriculture dans un projet territorial global

Nous souhaitons que notre action de soutien et de développement de l'agriculture s'inscrive dans un projet coordonné à l'échelle du territoire. Cette approche devra répondre à un triple enjeu pour le Cœur d'Hérault : la **relocalisation partielle des flux économiques liés à l'agriculture, à l'alimentation, voire au tourisme ; l'impact positif des activités agricoles sur un aménagement du territoire rééquilibré** au regard des différentes fonctions de l'espace (nourricière, économique, résidentielle, environnementale) ; la **réponse aux attentes et besoins de la population en terme de qualité de l'alimentation, et de la profession agricole, en terme de qualité de vie professionnelle et de rentabilité économique.**

Le territoire est l'échelle légitime pour animer, réunir et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux circuits courts alimentaires. Nous agissons grâce à notre capacité **d'orientation et de recommandation, dans le cadre de nos projets territoriaux** (Trame Verte et Bleue, lutte contre le changement climatique, Agenda 21, SCOT, maîtrise de la péri-urbanisation, ...)

Objectif 4.2 L'agriculture, clé de voute de l'attractivité paysagère du Cœur d'Hérault

Les paysages, diversifiés et caractéristiques d'une agriculture méditerranéenne, portent à la fois les valeurs des produits issus du terroir et l'identité même de ce territoire. Le paysage, qui est l'un des fondements « identitaires et économiques » du territoire, transcende les intercommunalités existantes et permet une communauté de valeurs entre tous les acteurs (agriculteurs, élus, acteurs du tourisme, habitants ou visiteurs). Il appelle la **mise en oeuvre d'une politique du paysage à l'échelle du bassin de vie** en prenant comme support la méthodologie développée dans les Grands Sites.

A l'image de l'action portée par le Syndicat de l'AOC « Coteaux du Languedoc » au sein de l'AOP « Terrasses du Larzac », le projet agricole doit proposer **des orientations stratégiques et un programme d'actions afin de fédérer un maximum de producteurs vers des enjeux de qualité des paysages tout en intégrant**

et par des **actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public** sur ces nouveaux modes de consommation, sur la saisonnalité (une notion essentielle délaissée par les consommateurs). Dans le cadre de nos compétences et des outils à notre disposition, nous **agissons sur le foncier** (préemption, mise à disposition de parcelles...), **l'aménagement du territoire** (spatialisation des enjeux, meilleure connaissance la qualité des sols, réalisation de ceintures agricoles, mise à plat des zonages agricoles dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme), **et les marchés publics** (appels d'offre exigeant une visibilité sur la ventilation des coûts et fixant des critères de proximité de la production). En lien avec nos démarches d'appui aux projets innovants et de notre politique sur la santé, **une action particulière d'accompagnement de la filière liée aux « aliments santé » (alicament) sera initiée.**

ceux liés à la gestion de l'eau et de la biodiversité. En ce sens, **la nouvelle dynamique positive des coopératives viticoles devra être appuyée.**

Il s'agit de **favoriser l'appropriation par les acteurs locaux de ces enjeux**, à différentes échelles territoriales, le paysage devenant **l'un des supports privilégiés pour la valorisation des produits agricoles.** Par l'identification, puis la mise en oeuvre d'outils adaptés dans les documents d'urbanisme, nous souhaitons **sanctuariser les meilleures terres agricoles afin de permettre un accès facilité au foncier pour les jeunes agriculteurs** et réfléchir à **la place de l'activité agricole au sein des documents d'urbanisme** (foncier, accès, bâtiments d'exploitations, habitation...), afin que l'agriculture ne soit pas la variable d'ajustement dans les documents d'urbanisme.

Objectif 4.3 Définir et mettre en oeuvre une stratégie pour la diversification agricole et augmenter la valeur ajoutée économique

Afin de renforcer l'activité agricole et compte tenu du potentiel agricole et économique de certaines filières encore trop fragiles ou trop marginales sur notre territoire, nous souhaitons **mettre en place une véritable stratégie de diversification. Certaines filières mériteraient d'être revalorisées ou développées : la filière viande et fromagère** a des potentialités de développement en Lodévois et Larzac et en lien avec le Label Causses et Cévennes, **la filière oléicole**, qui reste encore fragile sur notre territoire, **la filière raisins de table**, autrefois au cœur du développement de Clermont l'Hérault, **la filière forestière et bois/énergie** pour l'instant absente, la trufficulture, ...ainsi que **la filière fruits et légumes** dans l'objectif de relocaliser la production alimentaire en Cœur d'Hérault. Nous devons aussi **poursuivre la réflexion et l'action initiée par le programme Leader dans le domaine de la valorisation des ressources agricoles pour l'éco-construction.**

Enfin, **l'agrotourisme, et l'oénotourisme, atouts manifestes de notre territoire, doivent être tout particulièrement renforcés et appuyés** avec l'ensemble des partenaires concernés (agriculteurs, restaurateurs, prescripteurs touristiques, collectivités...) dans le sens d'une politique structurée (Label «Vignobles et découvertes» par exemple). Dans ces conditions, **l'accompagnement et la formation des candidats à l'installation deviennent prioritaires** : en s'appuyant sur les réseaux et compétences déjà existants, en renforçant l'offre de formation sur les nouvelles filières et les techniques plus respectueuses des sols et de la biodiversité (labels AB, agrobiologie des sols, l'agroforesterie, la permaculture...), **le territoire doit adapter son offre à notre stratégie.**

Objectif 4.4 Prendre en compte l'environnement, résolument

Nous souhaitons **nous engager résolument vers une agriculture plus respectueuse des ressources naturelles : biodiversité, ressource et qualité de l'eau, paysages, ...**

En milieu méditerranéen, la mosaïque agricole participe efficacement à la mise en place de la Trame Verte et Bleue sur les territoires. **Le maintien de cette mosaïque agricole est une priorité pour l'ensemble des acteurs du territoire.**

De même, en partenariat avec les institutions et organismes concernés et notamment l'ensemble des Associations Syndi-

cales Autorisées (ASA), **une gestion exemplaire de la ressource en eau** sera mis en place sur le territoire en harmonie avec les objectifs définis par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

L'agriculture biologique sera fortement encouragée afin d'atteindre les objectifs nationaux du Grenelle de l'Environnement compte tenu de la demande locale et dans le sens d'une diversification des productions agricoles.

Nos
objectifs
chiffrés pour
2025

Quelques
exemples :

→ Création
d'1 Zone Agri-
cole Protégée

→ Maintien
du nombre d'exploita-
tions agricoles

→ maintien
de la SAU

→ ..

→ ..

→

...

Défi n° 5 L'exigence environnementale Paysage / Biodiversité / Eau / Energie

« Il s'agit de proposer des modes d'organisation et de développement plus respectueux des ressources naturelles, de préserver et de valoriser au mieux les valeurs et l'identité du territoire par un projet prenant en compte l'ensemble des problématiques environnementales. »

Contexte et enjeux

En forme d'amphithéâtre ouvert vers la Méditerranée toute proche, le territoire du Coeur d'Hérault repose sur des éléments de reliefs et un réseau hydrographique, qui lui confère une naturalité et une typicité exceptionnelle. Ce sont des cadres paysagers identitaires forts, façonnés par les hommes et le climat qui en forment toute sa particularité. La présence de trois Grands Sites sur un même territoire en souligne toute l'importance. De la même façon, on constate que 70% de la surface du Pays est inclue dans des périmètres de reconnaissance ou de protections du patrimoine naturel (ZNIEFF¹, Natura 2000, Sites classés, UNESCO...). **L'enjeu du maintien de leur préservation et de leur valorisation conditionne pleinement l'attractivité territoriale du Coeur d'hérault.**

Dépasser ce constat, au-delà des périmètres de protections et d'inventaires environnementaux, **la préservation de tous les paysages emblématiques est un enjeu de développement économique et touristique pour le Pays.**

Toutefois, par essence, le paysage est transversal : patrimonial, culturel, environnemental, agricole, touristique, support de biodiversité. **La prise en compte de l'ensemble de ces aspects est importante dans toute démarche d'aménagement du territoire, sous peine de banalisation rapide des espaces ruraux et naturels comme urbains.**

Dans le même sens, avec le changement climatique, l'érosion de la biodiversité est l'autre enjeu essentiel de ce début de siècle. **Compte tenu de son patrimoine naturel, le Pays Coeur d'Hérault possède une responsabilité importante dans ce domaine.** Or, même en dehors des périmètres de protection, la biodiversité est un élément à prendre en compte au même titre que le pay-

sage. **L'identification, puis la prise en compte de la «Trame Verte et Bleue»² dans les documents d'urbanisme est une priorité.**

En matière d'eau, le Pays Coeur d'Hérault est essentiellement alimenté par la nappe de l'Hérault, qui fournit les 3/4 de l'eau potable issue du bassin versant et par les "karsts" du Larzac, qui sont encore peu exploités. Les besoins futurs (sources : SAGE³) précisent que l'alimentation à partir de la nappe de l'Hérault sera tout juste suffisante, voire même problématique localement (moyenne vallée de l'Hérault) et insuffisante pour tout le bassin de Lodève jusqu'à Clermont-l'Hérault. Ce constat montre qu'à moyen terme, près de la moitié des communes raccordées sur les ressources du bassin versant de l'Hérault devront intervenir pour répondre à une demande croissante et palier aux limites qualitatives et quantitatives de la ressource en eau. **L'enjeu d'une politique d'économie de la ressource en eau et d'une réflexion sur l'adéquation entre ressources et besoins, y compris agricoles est à intégrer de manière urgente dans les réflexions liées aux politiques d'aménagement (capacité d'accueil) et dans les documents d'urbanisme.**

Enfin, d'un point de vue énergétique, le Coeur d'Hérault se caractérise par une forte consommation en produits pétroliers et une forte dépendance énergétique (chauffage, transports). Le bilan énergétique montre une évolution des consommations énergétique pour l'habitat de +25%, et pour les services de +21%. Un peu plus de 40% des logements ont été construits avant 1974, ceux-ci se concentrent dans les centres urbains. Les logements individuels sont majoritaires ainsi que les résidences principales (près de 80% du parc). Le parc est

donc ancien, avec de fortes problématiques énergétiques. La précarité énergétique dans l'habitat est très forte sur le territoire, avec des taux de 25 à 58% de la population sur une majorité de communes. Le Fonds Solidarité Logement a fortement augmenté pour l'ensemble de l'Hérault sur le seul volet énergie. **L'enjeu territorial d'une transition énergétique se pose en Coeur d'Hérault. Il repose sur une appropriation de cette thématique par les acteurs du territoire dans une perspective de dynamique de projets, porteurs d'emplois et d'activités, en parallèle des économies réalisées.**

Ainsi, la gestion actuelle des déchets est source d'économie et de projets avec une autonomie importante : si le Syndicat Centre Hérault atteint les objectifs fixés par la Loi «Grenelle» avec 46% des déchets ménagers valorisés, il reste très engagé dans la filière biodéchets et souhaite développer d'autres valorisations. La coordination et le consensus trouvés en 2001 doivent aujourd'hui être prolongés avec une nouvelle stratégie tant pour le tri que la valorisation ou encore l'enfouissement.

La réappropriation de ces problématiques environnementales a bien progressé sur le territoire : toutes les intercommunalités ont, ou se sont lancées, dans des démarches d'Agenda 21. De même, la Charte de Pays a été labellisée Agenda 21 par le Ministère en 2010. **L'enjeu est de pérenniser cette labellisation par une démarche et des méthodes de travail intégrant le suivi et l'évaluation des actions. Cette dimension du développement durable en général, et les démarches Agenda 21 en particulier, doivent pouvoir se généraliser dans toutes les collectivités du territoire.**

¹ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

² Trame Verte et Bleue : La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... La Trame Verte et Bleue est constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

³ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Défi n°5 l'exigence environnementale

→ Gouvernance et cohérence des actions

- Suivi et pilotage du Défi par la Commission «Environnement» du Pays (à créer)
- Création d'outils de mutualisation innovants : mutualiser les outils statistiques et les observatoires pour mieux informer élus et acteurs, accès et diffusion des données du territoire à destination du plus grand nombre
- Renforcement du Conseil de développement (consultation et association aux prises de décision)
- Organisation de temps de participation citoyenne en dehors des cas obligatoires de consultation

Nos engagements

Objectif 5.1 Oeuvrer pour un développement durable

Nous devons anticiper les mutations rapides et les défis de ce début de siècle pour notre territoire : le changement climatique, la ressource en eau, l'érosion de la biodiversité et les mutations rapides dues à la pression anthropique.

Notre action s'incrira dans le cadre de stratégies globales et transversales à l'échelle du Pays afin de fixer les grands axes de l'aménagement de notre espace, de **l'utilisation rationnelle des ressources naturelles (eau, espace, énergie) et de la prise en compte des éléments du patrimoine dans tout projet d'aménagement** : SCOT, Plan Climat, Plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PRGE), Schéma de mobilité et Charte paysagère seront les cadres de

référence privilégiés de cette démarche globale. L'inscription de notre projet de territoire au titre d'Agenda 21 local devra lui-même être traduit au niveau des différentes collectivités grâce à un **accompagnement local de ces démarches Agenda 21**. En ce sens, **l'Education à l'Environnement et au développement durable aussi bien pour le jeune public que pour le Grand Public devient une priorité** d'action pour le territoire. La biodiversité remarquable, comme «ordinaire», doit aussi être consacrée au niveau du Pays avec sa prise en compte concrète sous forme de **Plans de gestion spécifiques (Natura 2000) ou par l'intégration de la «Trame Verte et Bleue» dans les documents d'urbanisme**.

Objectif 5.2 Inscrire le Paysage au coeur de nos choix d'aménagement et de développement

Les paysages du Coeur d'Hérault sont exceptionnels à plus d'un titre avec plusieurs entités emblématiques et reconnus (Grands sites) : ils contribuent à l'attractivité du territoire, à l'image de nos produits, sont le support de la biodiversité et participent à l'identité et à la force de notre patrimoine. Ils sont une représentation de ce que nous sommes.

Considérant cette qualité exceptionnelle, mais aussi les mutations observées ces dernières années (développement de l'urbanisation pavillonnaire, arrachage des vignes, fermeture des garrigues,...), **nous nous engageons à préserver la diversité, la qualité et l'originalité de nos paysages**, ce qui en fait la singularité et le caractère (naturel, architectural, rural ou vernaculaire).

Considérant que **le paysage est une ressource à valoriser** permettant de guider notre réflexion sur l'aménagement, nous proposons de **mettre le paysage au coeur de nos choix d'aménagement et de développement**. Ce principe passe par la mise en oeuvre d'un cadre global sous forme de **Charte paysagère pour l'ensemble du territoire en prenant pour fondement les méthodes développées au sein des trois Grands Sites**.

Une meilleure connaissance de ce patrimoine, son partage avec le plus grand nombre, la formation et l'information des acteurs qui le modèlent (agriculteurs, artisans, maîtres d'ouvrages, élus...), **l'émergence d'une culture commune sur le paysage** par le croisement des regards sont les priorités d'actions à mettre en oeuvre.

Objectif 5.3 S'engager dans une démarche «Territoire en transition»

La «transition», sous entendu «énergétique», est la période (20 ou 30 ans selon les prévisionnistes) qui doit nous préparer à une société sans hydrocarbures et où le changement climatique nous aura contraint à la sobriété énergétique.

Afin d'anticiper ces changements, **le Coeur d'Hérault devient «Territoire en transition»** et propose une **démarche visant à diminuer sa vulnérabilité face aux crises écologiques et énergétiques** à venir et devant déboucher sur des réalisations concrètes. Cette dé-

marche s'engage sur 3 axes principaux : la **performance énergétique des bâtiments afin de réduire la précarité énergétique** des citoyens, la **relocalisation des activités de production** (agricole, marché de la construction...) et permettant de recréer du lien entre les habitants et les acteurs économiques locaux, et la recherche d'une **diversification des énergies renouvelables**.

Une bonne part de cette démarche de transition découlera des orientations et objectifs du PCET.

Objectif 5.4 Soutenir une croissance verte et solidaire

Le territoire du Coeur d'Hérault accueille déjà un réseau d'entreprises travaillant dans l'économie «verte» ou l'innovation écologique (écoconstruction, biocomestique, alicament, ...). Il convient de **concentrer nos efforts sur l'émergence de ces filières professionnelles «vertes» en lien avec les programmes et démarches stratégiques décrits dans les autres objectifs du présent Défi**.

Parmi les secteurs les plus concernés, **le bâtiment,**

grâce à un programme de rénovation de l'habitat, mais également **les transports, les énergies renouvelables ainsi que tout le secteur agroalimentaire**.

Compte tenu des caractéristiques du Coeur d'Hérault et dans cette démarche spécifique, **l'économie solidaire**, des actions particulières au bénéfice du **public en insertion** et permettant un accès équitable à l'emploi et aux services publics sont à privilégier.

Nos objectifs chiffrés pour 2025

Quelques exemples :

→ Réduire de 20% les gaz à effet de serre

→ Augmenter la production des ENR de 20 à 30 %

→ 1 plan de paysage

→ Rendement de 80% des réseaux d'eau

- 1 logement sur 5 répondant à la Réglementation Thermique 2012

...

Défi n° 6

Urbanisation, logement et mobilité

« Le territoire souhaite maîtriser son développement par une politique d'urbanisation et d'aménagement du territoire permettant l'accueil de nouvelles populations dans les meilleures conditions possibles et par une fluidité interne des mouvements de chacun. La lutte contre la précarité (énergétique, mobilité, logement) doit être une priorité. »

Contexte et enjeux

Le Pays Cœur d'Hérault bénéficie de l'influence de l'agglomération montpelliéraine toute proche, renforcée par l'ouverture récente de 2 autoroutes gratuites, d'une quinzaine d'échangeurs et d'un réseau routier dense et entretenu. Cette situation géographique particulière a fait du Cœur d'Hérault une destination privilégiée pour l'accueil de nouvelles populations d'autant plus fort que les prix du foncier ou de l'immobilier restaient encore assez attractifs par rapport à ceux pratiqués à Montpellier.

Le Pays se structure autour de 3 pôles démographiques principaux : les pôles de Clermont l'Hérault et de Lodève, et la polarité Gignac/Saint André de Sangonis/Aniane. Chacun des bourgs attire les communes proches, pour atteindre des poids de population significatifs. La dynamique démographique s'accroît nettement depuis 1989 et accentue les disparités spatiales démographiques entre plaine de l'Hérault (+3 et 4%/an) et Lodévois & Larzac (1% à +2%/an). Même si la croissance démographique a tendance à se modérer depuis 2008, le Pays compte près de 15 000 personnes de plus qu'en 1999, soit une croissance démographique annuelle moyenne de + 2,6 %, avec plusieurs communes à plus de 5 % ! A titre comparatif, l'Hérault connaît pour la même période une variation annuelle de + 1,4 %. Cette dynamique est la conséquence directe de soldes migratoires très positifs. Dès lors, **l'enjeu de la croissance démographique est stratégique car il impacte l'ensemble du projet de territoire**, avec pour objectif la définition d'une **volonté d'infléchir, de prolonger ou de conforter la tendance** observée depuis plus de 20 ans.

Les morphologies villageoises donnent l'identité patrimoniale du Pays : villages circulaires, de bastide, rue. Ils se caractérisent par une adéquation aux reliefs, un habitat groupé et dense, une articulation des développements historiques (voies centrales, mails, places). La trame urbaine se différencie également selon les situations, causses, plaines, côtes. **L'enjeu de leur valorisation se pose clairement pour, à la fois, garantir la qualité du cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire.** Les évolutions récentes sont marquées par l'étalement urbain, lotissements pavillonnaires et mitages de l'espace, qui entraînent des ruptures d'intégration paysagères, des discontinuités urbaines ainsi qu'environnementales et agricoles fortes. **Les enjeux se posent autant en termes de protection et de valorisation des continuités et des formes, que de consommation d'espace ou encore de mobilités.**

Malgré la qualité de ce patrimoine et certaines actions de requalification conduites par les collectivités dans le cadre de leurs Plans Locaux de l'Habitat (PLH), les centres bourgs et villageois sont encore aujourd'hui en souffrance (paupérisation, dégradation, difficulté de résorption de la vacance et logements « indignes »). **L'enjeu de leur reconquête est une condition majeure de maintien de la cohésion de notre territoire et de son attractivité.**

Malgré la production de nouveaux logements (+ 7 221 depuis 1999 selon l'INSEE), le parc de logements reste sur le territoire en tension, au regard des rythmes démographiques soutenus depuis plus de 10 ans et des besoins qui en découlent. **L'enjeu du développement d'une offre plurielle de logements est une nécessité pour garantir aux habitants du territoire un parcours**

résidentiel complet (exemples : petits logements, locations).

Avec 1 510 logements (2008), le parc à loyer modéré s'élève à 5.2% du parc total. C'est pourquoi, afin de répondre aux attentes de la population (jeunes, personnes âgées, personnes en difficulté), **les efforts en matière de logements à loyers modérés sont à renforcer durablement.**

Face aux dynamiques constructives observées, la question de la capacité d'accueil du territoire et à fortiori des communes est fondamentale. Toutes les communes n'ont pas les mêmes capacités à accueillir des habitants, au regard de leur site ou situation, de leurs moyens à mettre à niveau les besoins en équipements publics. Dès lors, **l'enjeu est de bien positionner « le curseur » en matière de choix de développement, pour garantir son attractivité et sa durabilité.**

Lié à ces évolutions en termes d'aménagement du territoire, la mobilité est soumise à une forte évolution : le Pays est mis en tension par des flux routiers importants et en progression, marquant l'intensité des échanges avec les bassins de vie extérieurs et les pôles intérieurs entre eux. Profitant de ce réseau, **l'enjeu est de proposer des solutions alternatives au « tout automobile ».**

Parallèlement, la desserte interne des bourgs et villages, en transports collectifs, ne permet pas en 2011 de répondre aux besoins de déplacements. Un tiers des communes ne sont pas desservies. Au-delà de la relation « urbain/rural » avec des pôles voisins fortement générateurs de déplacements, **il s'agit aussi de répondre à l'enjeu de la mobilité interne au territoire, par un maillage du réseau de transports collectifs entre bourgs centres et villages.**

Défi n° 6

Urbanisation, logement et mobilité

→ Gouvernance et cohérence des actions

- Suivi et pilotage du Défi par la Commission «Aménagement» du Pays
- Renforcement du Conseil de développement
- Renforcer le rôle des élus locaux en mobilisant les conseils municipaux et les maires
- Organisation de temps de participation citoyenne en complément des cas obligatoires de consultation

Nos engagements

Objectif 6.1 Construire et habiter autrement

Pour rompre avec les formes d'urbanisation très largement répandues aujourd'hui (lotissements, pavillons, non connectés entre quartiers), **toute nouvelle urbanisation est pensée de façon globale et organisée à partir d'études de programmation ou de projets d'ensemble**, et intégrée dans une **logique intercommunale**. Le **renouvellement et la densification urbaine sont privilégiés** («construire la ville sur la ville»). Les **nouvelles formes urbaines, l'écoconstruction, l'habitat durable** sont des pratiques qui doivent devenir presque systématiques.

Développer des «modes d'habiter» qui soient durables et constituent pour le territoire un **laboratoire d'idées et d'expériences à développer** en termes économiques. Dans le même sens, la **concertation et l'association des habitants ou futurs habitants** doivent être largement pratiquées.

La promotion de projets de qualité sur le territoire passe par le **renforcement de l'accompagnement des collectivités et des porteurs de projets** par une ingénierie locale d'urbanisme et du paysage.

Objectif 6.2 Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires

La structuration multipolaire historique reposait jusqu'à présent sur un modèle de fonctionnement territorial essentiellement rural. Au regard des dynamiques territoriales actuelles, le Cœur d'Hérault est confronté à de nouveaux enjeux, en termes démographiques, d'habitat, d'économie, d'agriculture, d'environnement et de mobilité. Ces enjeux en font un territoire en « mutation », véritable laboratoire de l'impact des dynamiques proches d'agglomérations. Dès lors, **la multipolarité existante doit être en capacité de répondre à ces enjeux de développement actuel, afin de garantir proximité et cadre de vie** préservés aux citoyens. Pour cela, une nécessité s'impose en identifiant **les capacités d'accueil des communes et leurs fonctions associées**. Cette réflexion permettra d'équiper le territoire de façon équilibrée et de garantir l'accès à des équipements structurants et de proximité à

l'échelle du Pays, où chaque pôle assure une fonction propre est déterminante dans le devenir du territoire.

Le projet est donc de **favoriser le renouvellement urbain dans les centres anciens**, pour éviter leur paupérisation, **préserver le patrimoine bâti** et rendre attractif ces lieux de vie. Le contexte urbain est un facteur essentiel pour dynamiser les démarches de rénovation de l'habitat. La qualité des espaces publics, la place et la sécurisation des piétons, l'espace dédié à la voiture, le maintien des locaux commerciaux en rez-de-chaussée, la place des services, sont autant d'éléments qui favorisent la rénovation urbaine.

C'est aussi la façon d'**affirmer notre bassin de vie** et de **développer un dialogue riche avec les territoires voisins** (Agglo. de Montpellier et Béziers) ou de s'insérer dans des dynamiques «supra» tel que les cadres départemental et régional.

Objectif 6.3 Favoriser l'accès au logement et à des parcours résidentiels complets

Le Pays doit offrir un parc de logements diversifiés et adaptés aux besoins des populations locales comme des nouveaux arrivants.

La **mixité sociale**, le développement de l'**habitat groupé pour les personnes âgées, des solutions adaptées pour les jeunes**, avec notamment la création d'une résidence éclatée, seront les objectifs prioritaires de cette politique du logement. Le territoire devra respecter **les engagements du PLH en terme de logement social**. C'est la **rénovation des centres anciens**, dans

les bourgs centres ou dans les villages qui sera la clef de la réussite de cette politique du logement.

Seul un **dispositif d'accompagnement coordonné** et une mutualisation des moyens techniques, administratifs et financiers regroupant l'ensemble des acteurs de la filière pourront permettre un soutien aux porteurs de projets publics ou privés.

Enfin, l'**accompagnement des différents publics**, notamment les plus précaires, devra permettre une sécurisation des parcours résidentiels.

Objectif 6.4 Structurer une mobilité interne au territoire, au service des citoyens

La **mobilité est un élément essentiel dans le fonctionnement de la structure polycentrique** des pôles urbains du Pays Cœur d'Hérault. La question de la mobilité sur un espace où les services et les pôles d'emplois sont de fait dispersés mérite une prise en compte fine et diversifiée.

La création d'un **schéma de mobilité à l'échelle du Pays** permettant la mise en réseau des pôles et l'accès

aux différents équipements du territoire, bien **connecté aux territoires extérieurs** est une priorité qui permettra de contribuer à l'entrée du Cœur d'Hérault dans l'ère post-pétrole.

Ce schéma devra proposer une **offre en transport collectif adapté**, en **solutions alternatives** à la voiture individuelle et reposant sur une diversité des choix de modes de transports et sur des **réseaux sécurisés** pour les 2 roues et les cheminements piéton.

Nos
objectifs
chiffrés pour
2025

Quelques
exemples :

→ 1 SCOT
approuvé

→ 1 loge-
ment sur 2
en non pa-
villonnaire

→ Chaque
commune
dispose d'un
document
d'urbanis-
me (PLU ou
PLUI)

→ 1 Es-
pace Info
Energie
perennisé

→ 1 Plan
Climat ap-
prouvé et mis
en oeuvre

...